

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 391 12 février 2015

## **SOMMAIRE**

Aratus Investment S.A	LSF IV Euro Holdings
<b>BELF 5 Luxembourg</b>	Lunova S.A
<b>BMO &amp; Associates</b>	Luxembourg CB 2002 S.à r.l 1872
Bourmicht S.A	Magic Feature S.à r.l
BP Global Lux 1 S.à r.l	MDS Immobilière S.à r.l
BP Global Lux 2 S.à r.l	Merrill Luxembourg S.à r.l 18729
Briarius S.à r.l	MMD Investment S.A
Business Center Esch S.A	Multiplex Solutions SARL 1874
Clarity SPV 1 S.A	Omnium de Finance 18729
Decotex S.A	PHF Lux II S.à r.l
Doumer Capital S.à r.l	Phytolux International Pharmaceutical
<b>DVA Marine Re S.A </b>	Company S.A
E.EX, Européenne d'Exportation S.A 18725	P.L.I. S.A
Everop Square 1.B S.A	R.S. Bois succursale Luxembourg 1872
Foxy Investments S.A. SPF	Sebia Astor Luxco S.à r.l
Harsco Metals Luxembourg S.A 18724	SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A 18763
Hosingen S.A	Spring Capital International S.à r.l 1872
HWB Consulting & Real Estate S.à r.l 18727	VPSitex Luxembourg S.à r.l 1873
Iber-Promotions SA18726	WPP Luxembourg Germany Holdings 5
Immobilière Marinpat S.A 18726	S.à r.l
Jansen und Rosenberg S.n.c	Yum! Restaurants International S.à r.l 1873
V 2 L L F 224 C A 4073/	Zorinvest S.A



## Business Center Esch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, Op den Drieschen.

R.C.S. Luxembourg B 139.450.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007003/10.

(150007793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

# Doumer Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.789.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2015007110/10.

(150008154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

#### Aratus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 148.306.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.12.2014.

Pour: ARATUS INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015006935/14.

(150007962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

## BP Global Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 190.537.

Il résulte des résolutions de l'Associé unique de la société en date du 12 janvier 2015, les décisions suivantes:

- 1. Démission de M. Eriks Martinovskis, demeurant professionnellement 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 12 janvier 2015.
- 2. Nomination de M. Paul Gerald Brogan né le 21 juin 1981 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 6D, route de Trêves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 12 janvier 2015, pour une durée illimitée.

Suite à ce résolutions de l'Associé unique, le conseil de gérance est compose de ce personnes:

- M. Thomas Boyack, gérant A;
- M. Cédric Bradfer, gérant B; et
- M. Paul Gerald Brogan, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015006994/20.

(150008003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



# Bourmicht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 81.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006993/9.

(150007945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

#### Luxembourg CB 2002 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 90.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015007301/10.

(150008224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

## BELF 5 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.061.

## **EXTRAIT**

L'associé unique, dans ses résolutions du 3 décembre 2014 a renouvelé le mandat des gérants pour une période indéterminée:

- Mr Riccardo MORALDI, laurea in Economia aziendale, 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, gérant.
- Mr Michele CANEPA, laurea in giurisprudenza, 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, gérant.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour BELF 5 Luxembourg

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015006980/16.

(150008320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

# BMO & Associates, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 18.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 175.434.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales de la S. à r. l. BMO & ASSOCIATES en date du 20 février 2013 que Monsieur Bernard Moncarey domicilié au 27, Val Saint André, L-1128 Luxembourg, associé unique, a cédé la totalité de ses parts sociales à Belenos S.A., ayant son siège social au 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 155859.

En vertu de la cession de parts sociales précitée, la société anonyme Belenos S.A., préqualifiée, possède dorénavant la totalité des cent (100) parts sociales de la société et en est l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Le gérant unique

Référence de publication: 2015006986/18.

(150008134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



## Harsco Metals Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier ProfilArbed.

R.C.S. Luxembourg B 29.281.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rémi BANDURA.

Référence de publication: 2015007220/10.

(150007596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

## PHF Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 20.001,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 174.307.

# EXTRAIT

En date du 11 décembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé (i) d'accepter la démission de Monsieur Sansal Ozdemir en tant que gérant B de la Société avec effet au 19 décembre 2014 et (ii) de nommer Monsieur Paul Lawrence, avec adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 11 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Pour PHF Lux II S.à r.l.

Référence de publication: 2015006649/16.

(150007283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

#### R.S. Bois succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 193.464.

#### ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung Vom 22. Dezember 2014

Am 22. Dezember 2014 um 16 Uhr fand am Gesellschaftssitz die ordentliche Generalversammlung der Gesellschaft "RS-BOIS PGmbH., mit Gesellschaftssitz in 4760 Büllingen, Ohlesief 24, statt.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Rauw Stefan um 16 Uhr eröffnet.

Alsdann erklärt der Vorsitzende:

1. Eintragung einer Zweigniederlassung in Luxemburg

Es wird einstimmig beschlossen zum 01.01.2015 eine Zweigniederlassung in Luxemburg zu eröffnen.

- Angaben zur Muttergesellschaft:
- \* R.S. Bois P.G.m.b.H.
- \* Rechtsform: Privatgesellschaft mit begrenzter Haftung
- \* Geschäftsführer: Stefan Rauw
- \* Eintragung Zentrale Unternehmensdatenbank: BE 0821.623.355
- Angaben zur Zweigniederlassung
- \* Name Zweigniederlassung: R.S. Bois succursale Luxemburg
- \* Adresse: Kierchestrooss 10, 9753 Heinerscheid
- \* Aktiviät: Holzfäller, Holzschlepper, Forstwirtschaft, Holzhandel
- \* Handlungsbevollmächtigter: Stefan Rauw
- \* Allgemeinzeichnungsberechtigung: alle Befugnisse um im Namen der Zweigniederlassung zu handeln und Operationen im Einklang mit dem Zweck der Niederlassung durchzuführen

Stefan Rauw.

Référence de publication: 2015006672/28.

(150006169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.



## Decotex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 20, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 51.462.

Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007091/9.

(150008091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

#### MDS Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 174.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007351/10.

(150007565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

## E.EX, Européenne d'Exportation S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 48, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 82.919.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015007120/14.

(150007922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

## DVA Marine Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 163.710.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration en date du 9 décembre 2014

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Résolution 6: Démission de Monsieur Jan Nordin

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Jan Nordin en tant qu'Administrateur en date du 9 décembre 2014.

Résolution 7: Cooptation de Monsieur Mats Nordstrom

Le Conseil d'administration coopte Monsieur Mats Nordström, demeurant professionnellement Lilla Bommen 3 SE-41297 Göteborg, Suède, en qualité d'Administrateur avec effet immédiat

Cette nomination sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice social arrêtés au 31.12.2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire spécial

Référence de publication: 2015007118/21.

(150008010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



## Immobilière Marinpat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 23.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007250/9.

(150007682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

## Köhl Facility S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 17, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 113.599.

Les comptes annuels au 31.03.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007282/9.

(150007959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

## Iber-Promotions SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 85.486.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015007242/14.

(150007918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

# LSF IV Euro Holdings, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 115.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 86.882.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

## Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 juin 2012, numéro 1536.

Il résulte des résolutions des associés de la Société en date du 31 décembre 2014 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015007318/22.

(150007911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



## Hosingen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.169.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2015007229/10.

(150008234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

## HWB Consulting & Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 3, Wengertswee.

R.C.S. Luxembourg B 57.903.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**HWB CONSULTING & REAL ESTATE SARL** 

Référence de publication: 2015007231/10.

(150007615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

## Jansen und Rosenberg S.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-7374 Bofferdange, 241, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.194.

Ausserordentliche Geschäftsversammlung der Firma Jansen und Rosenberg S.n.c.

Am 21 Dezember, 2014 haben die Hauptanteilseigner der Firma Jansen und Rosenberg S.n.c. (Handelsregisternummer: B161194) einstimmig beschlossen die Geschäftsadresse zu wechseln.

Die neue Geschaeftsadresse ist:

241, Route de Luxembourg, L-7374 Bofferdange

Die Änderungen sind ab sofort gültig.

Luxembourg, den 21 Dezember 2014.

Torsten Jansen / Hannspeter Jansen / Raphael Orsini Rosenberg.

Référence de publication: 2015007270/14.

(150007574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

# BP Global Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 190.586.

Il résulte des résolutions de l'Associé unique de la société en date du 12 janvier 2015, les décisions suivantes:

- 1. Démission de M. Eriks Martinovskis, demeurant professionnellement 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 12 janvier 2015.
- 2. Nomination de M. Paul Gerald Brogan né le 21 juin 1981 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 12 janvier 2015, pour une durée illimitée.

Suite à ce résolutions de l'Associé unique, le conseil de gérance est compose de ce personnes:

- M. Thomas Boyack, gérant A;
- M. Cédric Bradfer, gérant B; et
- M. Paul Gerald Brogan, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015006995/20.

(150008002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



## Spring Capital International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.651.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Stéphanie Paché.

**Parts** 

Référence de publication: 2015007508/10.

(150008228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

#### Clarity SPV 1 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 168.335.

Il résulte d'une lettre adressée à la société anonyme «Clarity SPV 1 S.A» - R.C.S. Luxembourg B168335 - à l'attention du conseil d'administration de Clarity SPV 1 S.A., le 2 octobre 2014, que RBC Investor Services Bank S.A., en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de Clarity SPV 1 S.A à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch avec effet au 2 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2015.

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015007013/14.

(150008160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

#### Briarius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.815.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 13 novembre 2014, avec effet au 12 décembre 2014:

- Ancienne situation associées:

Murecon German Real Estate Consulting GmbH: 225 parts sociales

B & A Consulting B.V. in liquidatie: 25 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	sociales
Condor Real Estate Management ZWEI GmbH,	
société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Lyoner Strasse, 32, 60528	
Frankfurt-am-Main, Allemagne, enregistrée auprès du Registre des sociétés de	
Frankfurt-am-Main sous le numéro HRB 100268	235
Dovemco Limited,	
société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Strati Myrivili, 5, Strovolos,	
2046, Nicosie, Chypre, enregistrée auprès du Registre des sociétés de Chypre	
sous le numéro HE 305930	15
Total	250

Extrait des décisions prises par les associées en date du 27 novembre 2014

Messieurs Wolfgang BARG et Michael WEISE ont été révoqués de leurs mandats de gérant, avec effet au 12 décembre 2014.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Briarius S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015006999/30.

(150007914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



## P.L.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 156.672.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007398/9.

(150007970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

## Lunova S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.556.

L'adresse professionnelle de l'administrateur et Président du Conseil d'administration, Monsieur Luc HANSEN, est dorénavant la suivante:

76-78 Grand Rue, L - 1660 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007299/12.

(150007635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

## Omnium de Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 32.102.

L'assemblée générale annuelle tenue en date du 17 novembre 2014 a pris note de la démission de Madame Marie-Laurence THILL de son poste d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Eric BREUILLE, né le 26 avril 1960 à CHATEAUROUX (France), et domicilié professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 30.12.2014.

Pour: OMNIUM DE FINANCE

Société Anonyme Experta Luxembourg Société Anonyme

Référence de publication: 2015007392/16.

(150008108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

#### Merrill Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.900.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 décembre 2014 que:

- La démission de Monsieur Philippe SALPETIER, gérant de catégorie B de la Société, a été acceptée avec effet au 31 octobre 2014;
- Monsieur Marc CHONG KAN, né la 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 31 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007329/17.

(150008243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



#### Zorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R.C.S. Luxembourg B 45.926.

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ZORINVEST S.A.», avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 45.926 (la «Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 65 du 16 février 1994. Les statuts ont été modifiés le 13 avril 1995, suivant un acte du même notaire, publié audit Mémorial C numéro 359 du 1 <sup>er</sup> août 1995, et le 8 juin 2000 suivant acte de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 juin 2000 publié audit Mémorial C sous le numéro 722 du 4 octobre 2000.

L'Assemblée générale est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Madame Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

La Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, employé, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'Assemblée générale élit comme scrutatrice Madame Géraldine NUCERA, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

Le Bureau de l'Assemblée générale étant dûment constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée générale est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1.- Décision de mettre la Société «ZORINVEST S.A.» en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
  - 4.- Divers.
- II. Que la présente Assemblée générale réunit la totalité du capital social ainsi qu'il résulte de la liste de présence en annexe paraphée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, ladite liste de présence demeurera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations ou actes de délégation de pouvoir émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

- III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée générale, celle-ci, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet à ce jour.

## Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur (ci-après le «Liquidateur») Monsieur Roger CAURLA, Maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

La société se trouvera valablement engagée par la signature individuelle du liquidateur.

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus conférés par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que modifiée (la «Loi»). Le Liquidateur sera habilité à effectuer toutes les opérations prévues par l'article 145 de la Loi, sans autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas ou une telle autorisation serait requise.



Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur est autorisé, sous sa responsabilité, à déléguer, au regard d'opérations spéciales et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### Troisième résolution

L'Assemblée générale donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.30 heures.

Frais

Le montant des frais incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes est estimé à EUR 840,-.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux membres du bureau, connus par le notaire par leurs noms, prénoms, états civils et adresses, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Sinnes, J. Dumelier-Moerenhout, G.Nucera, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63460. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006869/74.

(150006699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

## VPSitex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 174.075.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of December,

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appears,

Vacant Property Security Limited, an English limited company, having its registered office at Premiere House, Elstree Way Borehamwood, Hertfordshire WD6 1JH, England, United Kindgom, and being registered with the Companies House under number 2796579 (the Sole Shareholder),

Here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- (A) The Sole Shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR1) each, representing the entire share capital of VPSitex Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 174075 (hereinafter, the Company);
- (B) The Company was incorporated on 21 December 2012, pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 423 dated 20 February 2013. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation;
- (C) The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act);
- (D) The Sole Shareholder decides to proceed with the winding up of the Company and to put the Company into voluntary liquidation (the Simplified Liquidation);
- (E) The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful to fulfil the purposes of this deed. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated;



- (F) The Liquidator, reports that the Company's main assets and liabilities, as shown in the interim accounts dated 16 December 2014 (the Interim Accounts) are the following:
  - the Company does not have any assets; and
- the Company owned a payable to its Sole Shareholder for an aggregate amount of EUR66,481.52 which has been contributed by the Company's Sole Shareholder to the capital surplus account of the Company on 22 December 2014. Therefore, as at the date hereof, the only outstanding liabilities of the Company exclusively consist in provisions which have been constituted to cover for the liquidation costs (notary and advisors fees), in an aggregate amount of EUR11,300;
- (G) The Liquidator declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been either entirely paid or duly accounted for in the Interim Accounts, and irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the liquidated Company;
- (H) The Sole Shareholder subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company, including the shares held by the Sole Shareholder, are transferred to the Sole Shareholder, with immediate effect;
- (I) The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation), considers itself duly informed and declares to have sufficient knowledge of the performance by the Liquidator of its duties in relation to the Simplified Liquidation. The Sole Shareholder thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting;
- (J) The Sole Shareholder resolves to give discharge to the managers of the Company, i.e. Mr Jan Willem Overheul, Mr Jorrit Crompvoets, Mr Mark Jonathan Silver and Mr Keith Alan Reid, members of the board of managers of the Company, for the exercise of their respective mandates;
- (K) The Sole Shareholder resolves that the Simplified Liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled; and
- (L) The books and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years in Luxembourg at the registered office of the Company at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signs together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte précédent

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

#### A comparu:

Vacant Property Security Limited, une limited company de droit anglais, ayant son siège social au Premiere House, Elstree Way Borehamwood, Hertfordshire WD6 1JH, Angleterre, Royaume-Uni, et étant enregistrée au Companies House sous le numéro 2796579 (l'Associé Unique),

Ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie requérante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- (A) L'Associé Unique détient l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de VPSitex Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 520, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 174075 (la Société);
- (B) La Société a été constituée le 21 décembre 2012, suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 423 en date du 20 février 2013. Les statuts de la Société n'ont pas fait l'objet de modifications depuis la constitution de la Société;
- (C) L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915);
- (D) L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire (la Liquidation Simplifiée);



- (E) L'Associé Unique se nomme lui-même en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur); le Liquidateur aura tout pouvoir pour signer, exécuter et émettre tout acte ou document, de faire toute déclaration et effectuer toute tâche nécessaire ou utile afin de mettre en exécution les dispositions du présent acte. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales mais restera le seul responsable des opérations et tâches qu'il aurait ainsi déléguées;
- (F) Le Liquidateur informe que les actifs et passifs principaux de la Société, tels que montrés dans les comptes intérimaires de la Société en date du 16 décembre 2014 (les Comptes de Liquidation), sont les suivants:
  - la Société ne détient plus aucun actif; et
- la Société avait contracté un emprunt envers son Associé Unique pour un montant de EUR66.481,52 qui a été capitalisé dans la Société sans émission de parts sociales nouvelles le 22 décembre 2014. Par conséquent, à la date du présent acte, les seules dettes restantes de la Société consistent en des provisions ayant été constituées pour couvrir les frais de liquidations (frais de notaire et de conseil), pour un montant total de EUR11.300;
- (G) Le Liquidateur déclare que tout le passif envers les parties tierces connues de la Société, y compris les frais de liquidation, a été soit dûment réglé soit approvisionné dans les Comptes de Liquidation et qu'il s'engage irrévocablement à s'acquitter de tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société liquidée;
- (H) L'Associé Unique déclare reprendre l'intégralité des actifs et le passif de la Société, ensemble avec le compte de pertes et profits de la Société, de sorte que tout le passif et l'actif de la Société, incluant les parts sociales détenues par l'Associé Unique, sont transférées à l'Associé Unique avec effet immédiat;
- (I) L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation, se considère dûment informé et déclare avoir une connaissance suffisante de l'exécution par le Liquidateur de ses obligations dans le cadre de la Liquidation Simplifiée. L'Associé Unique déclare donc qu'il n'y a aucun besoin de tenir de deuxième assemblée générale et décide de fixer immédiatement la tenue de la troisième et dernière assemblée;
- (J) L'Associé Unique décide de donner décharge aux gérants de la Société, M. Jan Willem Overheul, M. Jorrit Crompvoets, M. Mark Jonathan Silver et M. Keith Alan Reid, membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- (K) L'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société reprenant l'émission de parts sociales ou autres sûretés seront annulés; et
- (L) Les livres et documents de la Société seront conservés pour une période de cinq (5) ans à Luxembourg, au siège social de la Société au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare à la requête du mandataire de l'Associé Unique que le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, à la même date qu'en tête du présent acte, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18637. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

# POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015006845/132.

(150006460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

# Phytolux International Pharmaceutical Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.500.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une lettre adressée à la société Phytolux International Pharmaceutical Company SA, en abrégé Phyphaco SA (RCS Luxembourg B 113.500) que Monsieur Roger GREDEN, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'administrateur de ladite société, avec effet au 17 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006628/12.

(150007133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.



## Sebia Astor Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 72.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 191.306.

Extrait des Résolutions prises le 4.12.2014

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social est transféré du 412F, route d'Esch, L -1471 Luxembourg au 37A, avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 01.01.2015.

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005765/12.

(150005404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

#### Yum! Restaurants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 588.577.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 96.429.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of November.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

#### There appeared:

Yum! Restaurants International Management S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.426 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing party is the sole shareholder of Yum! Restaurants International S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, on 10 October 2003, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" dated 15 November 2003 number 1.204, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.429 (the "Company").
- II.- The 5,865,766 (five million eight hundred sixty-five thousand seven hundred sixty-six) ordinary shares and 2 (two) preferred shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 200 (two hundred Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 586,576,800 (five hundred eighty-six million five hundred seventy-six thousand eight hundred Euros) to EUR 586,577,000 (five hundred eighty-six million five hundred seventy-seven thousand Euros) by the issuance of 2 (two) new ordinary shares of the Company with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 20,658.94 (twenty thousand six hundred and fifty-eight Euros and ninety-four cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
  - 3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;
  - 4. New composition of the shareholding of the Company;
  - 5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
  - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:



#### First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 200 (two hundred Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 586,576,800 (five hundred eighty-six million five hundred seventy-six thousand eight hundred Euros) to EUR 586,577,000 (five hundred eighty-six million five hundred seventy-seven thousand Euros) by the issuance of 2 (two) new ordinary shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 20,658.94 (twenty thousand six hundred and fifty-eight Euros and ninety-four cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

#### Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

## Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

#### Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of all the 2,000,002 (two million two) shares, having a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, held by the Sole Shareholder in PH YFI Holdco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.218 (the "Contribution").

#### Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 20,858.94 (twenty thousand eight hundred and fifty-eight Euros and ninety-four Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated November 3, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

#### Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Christiaan van Arkel, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category A manager;
- b) Johannes de Zwart, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category A manager;
- c) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager;
- d) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, category B manager;
- e) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- f) Monica Plymale, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, category B manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.



Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

#### Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Yum! Restaurants International Management S.à r.l.: 5,865,768 (five million eight hundred sixty-five thousand seven hundred sixty-eight) ordinary shares and 2 (two) preferred shares The notary acts that the 5,865,768 (five million eight hundred sixty-five thousand seven hundred sixty-eight) ordinary shares and 2 (two) preferred shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

#### Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company is set at EUR 586,577,000 (five hundred eighty-six million five hundred seventy-seven thousand Euro) represented by 5,865,770 (five million eight hundred sixty-five thousand seven hundred seventy) shares, having a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each, divided into (i) 5,865,768 (five million eight hundred sixty-five thousand seven hundred sixty-eight) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) one class of shares representing 2 (two) preferred shares (the "Preferred Shares")."

No other amendments shall be made to this article.

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand Euros (2.000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

## Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

## A comparu:

Yum! Restaurants International Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.426 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. La partie comparante est l'associé unique de Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, le 10 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 15 novembre 2003, numéro 1.204, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429 (la «Société»).
- II. Les 5.865.766 (cinq millions huit cent soixante-cinq mille sept cent soixante-six) parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts préférentielles, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.
  - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 200 EUR (deux cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de 586.576.800 EUR (cinq cent quatre-vingt-six millions cinq cent soixante-seize mille huit cent Euros) à 586.577.000 EUR (cinq cent quatre-vingt-six millions cinq cent soixante-dix-sept mille Euros) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 20.658,94 EUR (vingt mille six cent cinquante-huit Euros et quatre-vingt-quatorze cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;
  - 3. Souscription et libération par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
  - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
  - 5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
  - 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 200 EUR (deux cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de 586.576.800 EUR (cinq cent quatre-vingt-six millions cinq cent soixante-seize mille huit cent Euros) à 586.577.000 EUR (cinq cent quatre-vingt-six millions cinq cent soixante-dix-sept mille Euros) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 20.658,94 EUR (vingt mille six cent cinquante-huit Euros et quatre-vingt-quatorze Cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

### Troisième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

# Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

## Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de toutes les 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, d'une valeur nominale de 0,01 USD (un Cent de Dollar Américain) chacune, détenues par l'Associé Unique dans PH YFI Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.218 (l'«Apport»).

# Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 20.858,94 EUR (vingt mille huit cent cinquante-huit Euros et quatre-vingt-quatorze Cents).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 3 novembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:



- a) Christiaan van Arkel, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;
- b) Johannes de Zwart, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;
- c) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;
- d) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant de catégorie B;
- e) Michael McAuliffe; résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- f) Monica Plymale, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant de catégorie B;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

#### Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum! Restaurants International Management S.à r.l.: 5.865.768 (cinq millions huit cent soixante-cinq mille sept cent soixante-huit) parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts sociales préférentielles.

Le notaire constate que les 5.865.768 (cinq millions huit cent soixante-cinq mille sept cent soixante-huit) parts sociales ordinaires et 2 (deux) parts sociales préférentielles, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

#### Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 586.577.000 (cinq cent quatre-vingt-six millions cinq cent soixante-dix-sept mille Euros), représenté par 5.865.770 (cinq millions huit cent soixante-cinq mille sept cent soixante-dix) parts sociales ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, divisé en (i) 5.865.768 (cinq millions huit cent soixante-cinq mille sept cent soixante-huit) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) une classe de parts représentant 2 (deux) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles»).»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

## Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ deux mille Euros (2.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53172. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006867/253.

(150007344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.



## WPP Luxembourg Germany Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 193.486.

## **STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED

The undersigned WPP Luxembourg Germany Holdings 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and having a share capital of EUR 25,000 (the Shareholder),

hereby represented by Adrien Pastorelli, Attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

## Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

**Art. 1. Name and duration.** There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of WPP Luxembourg Germany Holdings 5 S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

The Company may borrow from companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and/or from group companies and proceed to the private issue of bonds and debentures.

The Company many establish one or several branches in and outside the Grand Duchy of Luxembourg, which activity will be to hold inter-company investments or to perform any of the above indicated activities.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office of the Company may be transferred within the limits of the municipality of its registered office by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. - Share capital

**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.



**Art. 5. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 6. Transfer of shares.** If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

#### Chapter III. - Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

**Art. 9. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, telex or by any other suitable telecommunication means.

**Art. 10. Representation - Authorised signatories.** In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.



The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 11. Liability of managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

## Chapter IV. - Secretary

**Art. 12. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V. - General Meetings of shareholders

**Art. 13. General meetings of shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

#### Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing

- **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on January first of each year and ends on December thirty-first of each year.
- **Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the board of managers (or the sole manager as the case may be) prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.
- **Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.
- Art. 17. Appropriation of profits Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

#### Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

- **Art. 18. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- **Art. 19. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

# Chapter VIII. - Audit

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated



19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

## Chapter IX. - Governing law

**Art. 21. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### Subscription - Payment

WPP Luxembourg Germany Holdings 4 S.à r.l., represented as stated above, hereby declares that it subscribes to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by a payment in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

#### Transitory provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 st December 2015.

#### Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,200.-

#### Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder has taken the following resolutions:

- (1) The Shareholder resolves to set the number of managers of the Company at eight (8), constituting therefore the board of managers of the Company.
- (2) The Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company, effective as of the date of incorporation of the Company for an unlimited period of time:
- 1. Mr. Thierry Lenders, Company Director, born on 2 January 1963 in Brussels (Belgium) and residing at 75, avenue du Directoire, in B-1180 Brussels, Belgium;
- 2. Mr. Lennart Stenke, Financial Adviser, born on 22 September 1951 in Sundbyberg (Sweden) and professionally residing at 124, boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- 3. Mr. Emile van Popering, Company Director, born on 7 February 1953 in Rotterdam (The Netherlands) and residing at Dreef 24, in B-1500 Halle, Belgium;
- 4. Mr. Michel de Bodt, Finance Director, born on 25 August 1952 in Ixelles (Belgium) and professionally residing at 75, avenue du Directoire, in B-1180 Brussels, Belgium;
- 5. Mr. Peter Gerrard, Banker, born on 21 October 1947 in New York (United States of America) and residing at 34, Domaine de Brameschhof in L-8290 Kehlen, Grand-Duchy of Luxembourg;
- 6. Mrs. Astrid van Heulen-Mulder, Company Director, born on 15 February 1973 in Rotterdam (The Netherlands) and professionally residing at Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, The Netherlands;
- 7. Mr. Marc Feider, Lawyer, born on 5 October 1958 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy in L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- 8. Mrs. Anne Ehrismann, manager of companies, born on 15 July 1969 in Thionville (France) and professionally residing at 124, boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- (3) The Shareholder resolves to set the registered office of the Company at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Shareholder, the attorney-in-fact of the Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:



WPP Luxembourg Germany Holdings 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés et ayant un capital social de EUR 25,000 EUR (l'Associé),

ici représentée par Adrien Pastorelli, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

## Titre I er . - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1 <sup>er</sup> . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de WPP Luxembourg Germany Holdings 5 S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et/ ou à des sociétés de son groupe et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

La Société peut établir une ou plusieurs succursale(s) ou établissement(s) permanent(s) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dont les activités consistent dans la détention d'investissements intra-groupe et la réalisation de toute activité indiquée ci-dessus.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social de la Société peut être transférée dans les limites de la commune de son siège social par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

#### Titre II. - Capital social

**Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 5. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.



En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de Gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance.

Excepté en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblé générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.



#### Titre IV. - Secrétaire

**Art. 12. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

## Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

- **Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance (ou le gérant unique le cas échéant) prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.
- **Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.
- **Art. 17. Distribution des bénéfices Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

# Titre VII. - Dissolution - Liquidation

- **Art. 18. Dissolution.** La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.
- **Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

# Titre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

#### Titre IX. - Loi applicable

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.



## Souscription - Libération

WPP Luxembourg Germany Holdings 4 S.à r.l., représentée comme décrit ci-avant, déclare souscrire les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui constate expressément la disponibilité des fonds ainsi payés.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2015.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.200.-

#### Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'Associé décide de fixer le nombre de gérants de la Société à huit (8), formant ainsi le conseil de gérance de la Société.
- 2) L'Associé décide de nommer les huit personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet à la date de constitution de la Société pour une durée indéterminée:
- 1. M. Thierry Lenders, Gérant de sociétés, né le 2 janvier 1963 à Bruxelles (Belgique) et demeurant au 75, avenue du Directoire à B-1420 Bruxelles, Belgique;
- 2. M. Lennart Stenke, Conseiller Financier, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg (Suède) et demeurant professionnellement au 124, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- 3. M. Emile van Popering, Gérant de sociétés, né le 7 février 1953 à Rotterdam (Pays-Bas) et demeurant à Dreef 24, à B-1500 Halle, Belgique;
- 4. M. Michel de Bodt, Directeur Financier, né le 25 août 1952 à Ixelles (Belgique) et demeurant professionnellement au 75, avenue du Directoire, in B-1180 Bruxelles, Belgium;
- 5. M. Peter Gerrard, Banquier, né le 21 octobre 1947 à New York (Etats-Unis d'Amériques) et demeurant au 34, Domaine de Brameschhof à L-8290 Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg;
- 6. Mrs. Astrid van Heulen-Mulder, Gérante de sociétés, né le 15 février 1973 à Rotterdam (Pays-Bas) et demeurant professionnellement à Laan op Zuid 167, 3072 DB Rotterdam, Pays-Bas;
- 7. M. Marc Feider, Avocat, né le 5 octobre 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et demeurant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- 8. Mme Anne Ehrismann, Gérante de sociétés, née le 15 juillet 1969 à Thionville (France) et demeurant profession-nellement au 124, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3) L'Associé décide d'établir le siège social de la Société au 124, boulevard de la Pétrusse, à L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. PASTORELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63365. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006864/424.

(150006632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.



## Multiplex Solutions SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 193.420.

## **STATUTES**

This seventeenth day of December two thousand fourteen before me, Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at my office, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as representative duly authorised in writing of:

- 1. Mr. Levan Kacharava, entrepreneur, born on 15 July 1968 in Tbilisi (Georgia), residing at Mtskheta Kucha 2, Apartment 35, 0162 Tbilisi, Georgia ("Incorporator 1"); and
- 2. Mr. Nikoloz Bakhtadze, entrepreneur, born on 7 January 1966 in Abasha (Georgia), residing at Akaki Khorava Kucha 1, 0112 Tbilisi, Georgia ("Incorporator 2" and together with Incorporator 1, the "Incorporators").

The person appearing is personally known to me, notary, and the two powers of attorney to the person appearing are initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, the undersigned notary, to record the following:

The Incorporators hereby incorporate a limited liability company under the laws of Luxembourg, governed by the following articles of association:

#### ARTICLES OF ASSOCIATION

#### Part 1. Interpretation.

## Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context otherwise requires:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"distribution" means a transfer of money or other property by the company to a member in relation to the shares held by such member, whether as a share of the profits or as a return of share capital, share premium or voluntary premium or otherwise, but excluding for the avoidance of doubt repayment of loans and other advances and payment of interest thereon:

"equity available for distribution" means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated realised profits and any distributable reserves (including share premium and voluntary premium), less accumulated realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 17.4;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of any such parent company, with or without legal personality, and unless the context otherwise requires it means a group company of the company itself;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company only has one manager, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager designated as such by the general meeting;

"manager B" means a manager designated as such by the general meeting;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"ordinary resolution" means a resolution of the members that is passed by members representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, subject to and in accordance with Articles 13.8 and 13.10;

"partial liquidation" has the meaning given in Article 19.1;

"repurchase" in relation to securities, when used as a noun, includes a redemption and vice versa and the verbs "to repurchase" and "to redeem" shall be construed accordingly;

"share" means a share in the share capital of the company, irrespective of its class;

"shareholders agreement" means any and all written agreements designated as such among all the members of the company, or among all the members and the company itself and/or one or more persons who are not members, as amended and restated from time to time;

"special resolution" means any resolution of the members other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by a majority of members in number representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;



"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915; and

"voluntary premium" has the meaning given in Article 17.2.

- 1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.
- 1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.
- 1.4 The articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time, including a shareholders agreement, but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.
- 1.5 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

## Part 2. General characteristics, Share capital and shares.

#### Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

- 2.1 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.
  - 2.2 The name of the company is:

Multiplex Solutions SARL

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other equity securities, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form, except by way of public offering of debentures, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

## Art. 3. Share capital.

- 3.1 The share capital of the company is fifteen thousand six hundred seventy United States dollars (USD 15,670.00), divided into one hundred fifty-six thousand seven hundred (156,700) fully paid shares with a nominal value of ten dollar cents (USD 0.10) each as follows:
  - one hundred fifty-five thousand eight hundred (155,800) ordinary shares;
  - one hundred (100) class A preference shares (the "Class A Shares");
  - one hundred (100) class B preference shares (the "Class B Shares");
  - one hundred (100) class C preference shares (the "Class C Shares");
  - one hundred (100) class D preference shares (the "Class D Shares");
  - one hundred (100) class E preference shares (the "Class E Shares");
  - one hundred (100) class F preference shares (the "Class F Shares");
  - one hundred (100) class G preference shares (the "Class G Shares");
  - one hundred (100) class H preference shares (the "Class H Shares"); and
  - one hundred (100) class I preference shares (the "Class I Shares").

The rights and obligations attached to the classes of shares shall be identical except to the extent expressly otherwise provided by these articles.

- 3.2 Shares of the company shall be in registered form only, notwithstanding that the company must issue each member, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that member holds.
- 3.3 No new shares of any given class shall be issued unless the shares have first been offered to the holders of existing shares of that class, and those members have a (non-negotiable) pre-emption right to subscribe for the offered shares in proportion to their holdings of the shares of that class, at such price and on such terms as those shares are to be offered to others.



#### Art. 4. Redeemable shares, own shares.

- 4.1 Subject to and in accordance with Article 4.2 below and the Commercial Companies Act 1915, shares are liable to be repurchased (at, above or below accountable par) at the option of the company and the company may generally acquire its own shares and hold them in treasury.
- 4.2 Except in the case of acquisition for no consideration, shares may only be repurchased or acquired pursuant to a unanimous members' resolution at the recommendation of the management board. Where shares are to be repurchased or acquired for value, the management board shall draw up interim accounts and Article 18.2 shall apply mutatis mutandis.
- 4.3 Shares held in treasury and shares held by subsidiaries of the company are treated as though they are cancelled and all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended. The rights attached to repurchased shares shall likewise and immediately be suspended until the actual cancellation of such shares.

#### Art. 5. Register of members, transfer and transmission of shares.

- 5.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915.
- 5.2 Shares are freely transferable among members but shares cannot be transferred to non-members, unless the transfer has been approved by special resolution that is carried by one or more members representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.
- 5.3 Except for the purpose of exhibiting the rights of the parties to any transfer of shares towards each other, no transfer of shares is valid for any purpose whatsoever until entry of such transfer is duly made in the register of members of the company. For the avoidance of doubt, an entry in the register of members in respect of a transfer of shares shall be signed ne varietur by a manager, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.
- 5.4 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a member, the rights attached to such shares shall be suspended until the transmission has been approved by one or more members representing at least seventy-five percent (75%) of the other shares in the company. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs or a surviving spouse of a deceased member.
- 5.5 The shares are indivisible and where a share is held by more than one person, those persons shall be regarded as one member in relation to the company. They shall exercise their rights through a common representative and shall notify the company of the name of the common representative and any change thereto. Until the initial notification by the joint holders, the rights attached to such share shall be suspended.

# Part 3. Management and decision - Making process.

# Art. 6. Managers.

- 6.1 The management of the company is the responsibility of one or more managers. If two or more managers are in office they shall together constitute a management board, which board may exercise all powers not reserved by law or these articles to the general meeting or any other body of the company. The general meeting can fix a minimum number of managers.
- 6.2 The management board shall consist of one or more managers A who may reside anywhere in the world and one or more managers B who must be residents of the Grand Duchy of Luxembourg. At least half of the managers must be Luxembourg residents.

For purposes of this Article 6.2, non-residents, employed or self-employed in the Grand Duchy, whose aggregate income is taxable in the Grand Duchy for at least fifty percent (50%), shall be considered Luxembourg residents.

- 6.3 Managers are appointed by the general meeting and may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as managers. The general meeting shall fix the managers' remuneration, if any.
- 6.4 If a seat is vacant on the management board and only one or more managers A or one or more managers B remain or if the total number of managers for the time being is less than the minimum number fixed by the general meeting, the management board must call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

## Art. 7. Decision - making by managers.

- 7.1 Any manager can call a meeting of the management board by giving notice of the meeting to the other managers.
- 7.2 Notice of a meeting must indicate:
- (a) its proposed date and time;
- (b) where it is to take place; and
- (c) if it is anticipated that managers participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.
- 7.3 Notice of a meeting must be given to each manager but need not be in writing. Notice of a meeting need not be given to managers who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.



- 7.4 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than one manager A and one manager B and unless otherwise fixed it is one manager A and one manager B.
- 7.5 Managers participate in a meeting of the management board, or part of a meeting of the management board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other managers any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether managers are participating in a meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.
- 7.6 Every decision put to the vote of the management board shall be decided by a majority of votes cast on the decision; provided the decision is carried by the affirmative vote of at least one manager A and one manager B. No one shall be entitled to a casting vote.
- 7.7 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 7.7 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.
- 7.8 The management board may adopt rules of procedure (consistent with the Commercial Companies Act 1915 and these articles) and may make any rule which it thinks fit about how such rules of procedure are to be recorded and communicated to managers.
- 7.9 For the avoidance of doubt, if the company has one manager only, the sole manager may take decisions without regard to any of the rules relating to board decision-making.

### Art. 8. Conflict of interest.

- 8.1 Except where the management board's rules of procedure, if any, otherwise provide, a manager must disclose the nature and extent of any interest that he has in a transaction or a proposed transaction with the company.
- 8.2 The manager must make the disclosure to the other managers as well as to the company's members and request to have it entered in both the minutes of the meeting of the management board (or the equivalent) and the minutes of the ensuing general meeting of the company (or the equivalent).
- 8.3 A manager shall not be deemed to have a conflict of interest by reason only of also being a director, manager or officer, or a person acting in a similar capacity, of a group company that is a party to a transaction with the company.
- 8.4 A manager who discloses an interest in an actual or proposed transaction with the company is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum or voting purposes. However, if a question arises at a board meeting as to the right of one or more managers to participate in the meeting (or part of the meeting) for quorum or voting purposes, the question is to be decided by a decision of the other manager or managers at that meeting whose ruling is to be final and conclusive.
- 8.5 No conflict of interest relieves the relevant manager from his duty or exonerates him from his responsibility and no such conflict invalidates anything which the manager has done before the conflict arose, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 10.

## Art. 9. Managers' liability and indemnity.

- 9.1 Subject to and in accordance with article 192 of the Commercial Companies Act 1915, every manager is, with the other managers, liable for the decisions taken by the management board, unless he requested that his dissent be recorded in both the minutes of the meeting of the board (or the equivalent) and the minutes of the ensuing general meeting of the company (or the equivalent), save where otherwise provided by law.
- 9.2 To the extent permitted by law and subject to Article 9.1, no manager shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other manager or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.
- 9.3 Any manager or former manager of the company or a group company may be indemnified out of the company's assets against:
- (a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or a group company; and
  - (b) any other liability incurred by that person as an officer of the company or a group company.
- 9.4 The management board may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any manager or former manager of the company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company or any group company.
- 9.5 This Article 9 does not authorise any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.



## Part 4. Power to bind and reserve power.

#### Art. 10. Representation.

- 10.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company has only one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties and at law.
- 10.2 In addition, if in office, a manager A acting jointly with a manager B shall also be able to represent and bind the company and they shall have signing authority accordingly.

#### Art. 11. Board may delegate.

- 11.1 The management board may delegate the day-to-day management and any of the other powers which are conferred on it, including signing authority within the limits of the day-to-day management, to such person or persons, to such an extent, in relation to such matters or territories and on such terms and conditions, as it thinks fit.
- 11.2 If the board so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the board's powers by any person to whom they are delegated.
- 11.3 The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

## Art. 12. Members' reserve power and reserved matters.

- 12.1 The members may, by ordinary resolution or shareholders agreement, direct the management board to take or refrain from taking specified action.
- 12.2 No such resolution or agreement relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution or agreement invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution or the coming into effect of the agreement, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 10.
- 12.3 A sale, exchange or other disposal of all or substantially all the property of the company, other than in the course of its liquidation, requires the approval of the general meeting but failure to obtain such approval does not invalidate a sale, exchange or disposal. The general meeting may authorise the sale, exchange or disposal and may fix or authorise the management board to fix any of the terms and conditions thereof.

#### Part 5. Decision - Making by members.

## Art. 13. General meetings.

- 13.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice.
- 13.2 The management board must convene annual general meetings. Extraordinary general meetings may be convened by the management board or by any member.
- 13.3 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least seven (7) calendar days, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given. A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.
  - 13.4 Notice of a general meeting must be sent to:
  - (a) every member and every manager;
  - (b) every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
  - (c) if in office, every internal auditor.
  - 13.5 Notice of a general meeting must state:
  - (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that members will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the passcode to gain access; and
  - (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions to be voted on.
- 13.6 A quorum of members is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting, if at least one person entitled to vote at the meeting is present or represented. The own shares of the company and shares the rights attached to which are suspended shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the company (for the purpose of establishing the attendance rate).
- 13.7 Members may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling members to address the general meeting from a remote location). Members so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more members participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all members participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.
- 13.8 Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by members representing more than half of the share capital (and each share entitles the holder thereof to one vote). If this majority is not reached, an ensuing general meeting may be convened, by registered letter, and the resolution will then



be passed by a simple majority of votes cast, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

- 13.9 No objection can be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting at which the vote objected to is tendered and every vote not disallowed at such meeting is valid. Any such objection must be referred to the chair of the meeting, whose decision is final.
- 13.10 Members may adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the aggregate number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolutions, in hard copy form or otherwise, and shall cast his vote in writing. Article 13.8 above shall apply mutatis mutandis (even if some of the members have not yet been able to cast their vote).

#### Art. 14. Class vote.

- 14.1 The holders of shares of any given class are entitled to vote separately as a class in respect of any proposed resolution only if such class is affected by the decision in a manner different from the shares of another class.
- 14.2 Any such proposed resolution is adopted when the holders of each class entitled to vote separately thereon have approved the decision by ordinary resolution or special resolution, as the case may require.

#### Art. 15. Resolutions at general meetings.

- 15.1 Any resolution to be proposed at a general meeting (and appearing in the notice of such meeting) may be amended by special resolution at such meeting.
  - 15.2 An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:
- (a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which the resolution is to be proposed not less than forty-eight hours before the meeting is to take place (or such later time as the chair of the meeting may permit); and
- (b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chair of the meeting, materially alter the scope of the resolution.
  - 15.3 A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:
- (a) the chair of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and
- (b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.
- 15.4 If the chair of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chair's error does not invalidate the vote on that resolution.

## Part 6. Accounting and finance.

#### Art. 16. Accounting.

- 16.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.
- 16.2 Insofar as required by law, unless the annual accounts are audited by a chartered statutory auditor, the company shall have one or more internal auditors, appointed by the general meeting, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

# Art. 17. Premium accounts, statutory reserve.

- 17.1 When the company issues shares at a premium, whether for cash or otherwise, it shall add to the relevant share premium account the amount or value of the premiums.
- 17.2 When the company receives an equity contribution without allotment of securities in consideration thereof, from or at the direction of any member in respect of any one or more of such member's shares ("voluntary premium"), it shall add to the relevant and appropriate premium account the amount of the contribution if it concerns a cash contribution, or the agreed value of the contribution if it concerns a non-cash contribution.
- 17.3 Where there are several members, the company shall maintain separate premium accounts for every member and the members are exclusively entitled to the amounts standing to the credit of their own premium accounts, irrespective of the number and class of shares they hold. Only if a member transfers his last remaining shares, the transferee of such shares shall become exclusively entitled to such member's premium accounts.
- 17.4 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

#### Art. 18. Dividends and other distributions.

18.1 Subject to Articles 17.4 and 18.5, the annual net profit is at the disposal of the general meeting but a final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended.



- 18.2 Subject to and in accordance with Article 17.3 and the Commercial Companies Act 1915, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the management board may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution.
- 18.3 Each share of the same class confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the company.
- 18.4 In relation to any given distribution, the members may disapply Article 18.3 by a unanimous resolution; provided, however, that no member may be excluded or exonerated from sharing in the profits or losses of the company on a structural or permanent basis.
- 18.5 In respect of any final dividend declared by the general meeting, the holders of preference shares are entitled to receive a preferred portion of such dividend in the following order of priority:
  - (a) the holders of Class A Shares: a portion equal to one percent (1%) of the nominal value of the Class A Shares;
  - (b) the holders of Class B Shares: a portion equal to two percent (2%) of the nominal value of the Class B Shares;
  - (c) the holders of Class C Shares: a portion equal to three percent (3%) of the nominal value of the Class C Shares;
  - (d) the holders of Class D Shares: a portion equal to four percent (4%) of the nominal value of the Class D Shares;
  - (e) the holders of Class E Shares: a portion equal to five percent (5%) of the nominal value of the Class E Shares;
  - (f) the holders of Class F Shares: a portion equal to six percent (6%) of the nominal value of the Class F Shares;
  - (g) the holders of Class G Shares: a portion equal to seven percent (7%) of the nominal value of the Class G Shares;
- (h) the holders of Class H Shares: a portion equal to eight percent (8%) of the nominal value of the Class H Shares; and
  - (i) the holders of Class I Shares: a portion equal to nine percent (9%) of the nominal value of the Class I Shares. The holders of ordinary shares shall be entitled to receive the remainder, if any.

#### Art. 19. Partial liquidation.

19.1 The general meeting may decide to repurchase and immediately cancel an entire class of shares (a "partial liquidation") and, in such event, an amount not exceeding the aggregate of the equity available for distribution, the share capital represented by the class of shares being cancelled and a proportional part of the statutory reserve, as determined by the management board by reference to interim accounts prepared for the purpose, shall be payable to the holders of shares of the relevant class on a pro rata and pari passu basis. Article 18.2 shall apply mutatis mutandis.

For the avoidance of doubt, the repurchase price (RP) cannot exceed the amount of net profit of the current financial year plus any accumulated realised profits (NP) and any distributable reserves (including share premium, quasi-premium and other equity contributions) (DR), less any loss of the current financial year and any accumulated realised losses (L) and any undistributable reserves and sums to be transferred to reserve (UR), such that RP < (NP+DR) - (L+UR), increased by an amount equal to the reduction of the share capital of the company.

19.2 In case of a partial liquidation, classes of shares can only be repurchased and cancelled in reverse alphabetical order; first the Class I Shares, then the Class H Shares and so on and finally the ordinary shares.

#### Part 7. Fundamental changes.

#### Art. 20. Amendment of articles.

- 20.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive and subject to the other provisions of this Article 20, the articles may by special resolution be amended to:
  - (a) change the legal form of the company;
  - (b) change the objects of the company;
  - (c) reduce or increase the share capital;
  - (d) create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;
  - (f) convert shares of any class into shares of other classes;
  - (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares; or
  - (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles.
- 20.2 Where shares of different classes are in issue, disregarding repurchased shares and shares that are held in treasury, any amendment to the articles of the company which varies the rights attached to a class of shares (including any change to the procedure for varying the rights attached to a class of shares) shall require also the approval of the holders of each class of shares that is affected by the change. Approval is given by a special resolution passed separately by the holders of each class of shares concerned (and the requirements as to majority and attendance rate shall apply mutatis mutandis to such a special resolution as they apply in relation to a special members' resolution).
  - 20.3 No member can be obligated to increase his equity interest in the company.
  - 20.4 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the members.



#### Art. 21. Termination of the company.

- 21.1 The company may be dissolved pursuant to a special resolution.
- 21.2 Save where expressly otherwise provided in these articles, the company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

Finally, the person appearing, acting as stated above and, where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, declared:

- 1. One hundred thirty-three thousand one hundred ninety-five (133,195) shares with a nominal value of ten dollar cents (USD 0.10) each are hereby issued at par and subscribed for by Incorporator 1 as follows:
  - one hundred thirty-two thousand four hundred thirty (132,430) ordinary shares, numbered 1 through 132430;
  - eighty-five (85) class A preference shares, numbered A-1 through A-85;
  - eighty-five (85) class B preference shares, numbered B-1 through B-85;
  - eighty-five (85) class C preference shares, numbered C-1 through C-85;
  - eighty-five (85) class D preference shares, numbered D-1 through D-85;
  - eighty-five (85) class E preference shares, numbered E-1 through E-85;
  - eighty-five (85) class F preference shares, numbered F-1 through F-85;
  - eighty-five (85) class G preference shares, numbered G-1 through G-85;
  - eighty-five (85) class H preference shares, numbered H-1 through H-85; and
  - eighty-five (85) class I preference shares, numbered I-1 through I-85.
- 2. Twenty-three thousand five hundred five (23,505) shares with a nominal value of ten dollar cents (USD 0.10) each are hereby issued at par and subscribed for by Incorporator 2 as follows:
  - twenty-three thousand three hundred seventy (23,370) ordinary shares, numbered 132431 through 156700;
  - fifteen (15) class A preference shares, numbered A-86 through A-100;
  - fifteen (15) class B preference shares, numbered B-86 through B-100;
  - fifteen (15) class C preference shares, numbered C-86 through C-100;
  - fifteen (15) class D preference shares, numbered D-86 through D-100;
  - fifteen (15) class E preference shares, numbered E-86 through E-100;
  - fifteen (15) class F preference shares, numbered F-86 through F-100;
  - fifteen (15) class G preference shares, numbered G-86 through G-100;
  - fifteen (15) class H preference shares, numbered H-86 through H-100; and
  - fifteen (15) class I preference shares, numbered I-86 through I-100.
- 3. The shares have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts. Payment was permitted in any currency and an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), which is the equivalent of fifteen thousand six hundred seventy United States dollars (USD 15,670.00) using the foreign currency exchange rate of the date hereof, is at the company's disposal.
  - 4. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2014.
  - 5. The registered office of the company is located at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
  - 6. The following persons are the first managers of the company, to hold office for an indefinite term:
- Konstantin Mkheidze, born on 8 January 1967 in Tbilisi (Georgia), with professional address at Leo Kiacheli Kucha 2, 0108 Tbilisi, Georgia, as manager A;
- Robert van't Hoeft, born on 13 January 1958 in Schiedam (Netherlands), with professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, as manager B; and
- Martinus Cornells Johannes Weijermans, born on 26 August 1970 in The Hague (Netherlands), with professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, as manager B.

The costs, expenses and fees or charges of whatever form, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.00).

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette, on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre par-devant moi, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,



a comparu:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de fondée de pouvoir dûment autorisée par écrit de:

- 1. Monsieur Levan Kacharava, entrepreneur, né le 15 juillet 1968 à Tbilisi (Géorgie), demeurant au Mtskheta Kucha 2, appartement 35, 0162 Tbilisi, Géorgie (le «Fondateur 1»); et
- 2. Monsieur Nikoloz Bakhtadze, entrepreneur, né le 7 janvier 1966 à Abasha (Géorgie), demeurant au Akaki Khorava Kucha 1, 0112 Tbilisi, Géorgie (le «Fondateur 2» et ensemble avec le Fondateur 1, les «Fondateurs»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et les deux procurations données à la comparante sont paraphées ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, le notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

Les Fondateurs constituent par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

#### **STATUTS**

#### Partie 1 ère . Interprétation.

## Art. 1 er . Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie le détenteur d'une ou plusieurs parts sociales et, à ce titre, un associé de la société;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris des primes d'émission et primes volontaires), moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 17 4·

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«distribution» signifie tout transfert d'argent ou d'autres biens par la société à un associé en fonction des parts sociales qu'il détient, que ce soit sous forme de participation aux bénéfices ou de remboursement du capital, des primes d'émission ou des primes volontaires ou sous une autre forme, mais pour éviter tout malentendu à l'exclusion de tout remboursement des emprunts ou des autres avances et le paiement d'intérêts y relatifs;

«dividende de fin d'exercice» signifie un dividende fixé sur la base des bénéfices tels que mentionnés dans les comptes annuels de la société approuvés par l'assemblée générale;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant désigné comme tel par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant désigné comme tel par l'assemblée générale;

«liquidation partielle» a la signification donnée à l'Article 19.1;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«pacte d'associés» signifie toutes les conventions écrites désignées comme telles et conclues par tous les associés de la société soit entre eux, soit avec la société elle-même et/ou des tiers, telles que modifiées et mises à jour;

«part sociale» signifie une part dans le capital social la société, quelle que soit sa catégorie;

«prime volontaire» a la signification donnée à l'Article 17.2;

«rachat» à propos des titres, s'entend notamment du remboursement et les verbes «racheter» et «rembourser» sont interprétés en conséquence;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales:

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, sous réserve des et conformément aux Articles 13.8 et 13.10;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des associés autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité en nombre des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social; et

«société du groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend notamment de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, ainsi que de toute filiale (directe ou indirecte) d'une telle société mère, avec ou sans personnalité juridique, et sauf si le contexte l'exige autrement le terme signifie une société du groupe de la société elle-même.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.



- 1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.
- 1.4 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document, y compris un pacte d'associés, quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.
- 1.5 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

### Partie 2. Caractéristiques générales, Capital social et parts sociales.

#### Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

- 2.1 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.
  - 2.2 La dénomination de la société est:

**Multiplex Solutions SARL** 

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

# Art. 3. Capital social.

- 3.1 Le capital social de la société s'élève à quinze mille six cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (15.670,00 USD), divisé en cent cinquante-six mille sept cents (156.700) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de dix centimes de dollar (0,10 USD) chacune de la manière suivante:
  - cent cinquante-cinq mille huit cents (155.800) parts ordinaires;
  - cent (100) parts privilégiées de catégorie A (les «Parts de Catégorie A»);
  - cent (100) parts privilégiées de catégorie B (les «Parts de Catégorie B»);
  - cent (100) parts privilégiées de catégorie C (les «Parts de Catégorie C»);
  - cent (100) parts privilégiées de catégorie D (les «Parts de Catégorie D»);
  - cent (100) parts privilégiées de catégorie E (les «Parts de Catégorie E»);
  - cent (100) parts privilégiées de catégorie F (les «Parts de Catégorie F»);
  - cent (100) parts privilégiées de catégorie G (les «Parts de Catégorie G»);
  - cent (100) parts privilégiées de catégorie H (les «Parts de Catégorie H»); et
  - cent (100) parts privilégiées de catégorie I (les «Parts de Catégorie I»).

Les droits et obligations attachés aux catégories de parts sociales sont identiques, sauf disposition contraire expresse des présents statuts.

- 3.2 Les parts sociales de la société ne sont que nominatives. Toutefois, la société doit délivrer à chaque associé, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.
- 3.3 Lors de toute nouvelle émission de parts sociales d'une catégorie donnée, les associés détenant des parts sociales existantes de cette catégorie ont, proportionnellement au nombre de celles-ci qu'ils détiennent, un droit de préférence (non négociable) à la souscription des nouvelles parts sociales de cette catégorie au prix et selon les modalités auxquels elles sont offertes aux tiers.

## Art. 4. Parts rachetables, propres parts.

4.1 Sous réserve des et conformément aux dispositions de l'Article 4.2 ci-dessous et de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, les parts sociales sont susceptibles de rachat (par voie de remboursement au pair comptable ou au-dessus ou au-dessous du pair comptable) au gré de la société et, en règle générale, la société peut acquérir ses propres parts sociales et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues.



- 4.2 Sauf en cas d'acquisition à titre gratuit, les parts sociales ne peuvent être rachetées ou acquises que par une résolution unanime des associés sur recommandation du conseil de gérance. Lorsque les parts sociales seront rachetées ou acquises à titre onéreux, le conseil de gérance doit établir un état comptable et l'Article 18.2 est applicable par analogie.
- 4.3 Les parts sociales auto-détenues et parts sociales détenues par des filiales de la société sont traitées comme si elles étaient annulées et les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus. Par ailleurs, tous les droits attachés aux parts sociales rachetées seront également et immédiatement suspendus jusqu'à l'annulation effective de ces parts.

# Art. 5. Registre des associés, cession et transmission de parts sociales.

- 5.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.
- 5.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés mais elles ne peuvent être cédées à des non-associés sauf agrément préalable des associés donné par une résolution spéciale qui est adoptée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social.
- 5.3 Nulle cession de parts sociales n'est valable à quelque fin que ce soit tant qu'elle n'a pas été dûment inscrite sur le registre des associés de la société, sauf pour constater les droits réciproques des parties à une cession de parts sociales. Pour éviter tout malentendu, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre des associés est signée ne varietur par un gérant, et la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire ne sont tenus de signer cette inscription.
- 5.4 Si des parts sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été agrée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des autres parts sociales de la société. Aucun agrément ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.
- 5.5 Les parts sociales sont indivisibles et lorsque plusieurs personnes détiennent une même part sociale, ces personnes sont considérées comme un associé unique au regard de la société. Elles exercent leurs droits par l'intermédiaire d'un représentant commun et notifient à la société le nom du représentant commun ainsi que toute modification de celui-ci. Les droits attachés à cette part seront suspendus tant que la notification initiale par les cotitulaires n'a pas eu lieu.

### Partie 3. Administration et processus de décision.

## Art. 6. Gérants.

- 6.1 L'administration de la société incombe à un ou plusieurs gérants. Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société. L'assemblée générale peut fixer un nombre minimal de gérants.
- 6.2 Le conseil de gérance est composé d'un ou plusieurs gérants A qui peuvent résider n'importe où dans le monde et un ou plusieurs gérants B qui doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg. Au moins la moitié des gérants doivent être des résidents luxembourgeois.

Sont assimilés à des résidents luxembourgeois, pour les besoins du présent Article 6.2, les non-résidents exerçant une activité professionnelle au Grand-Duché dont les revenus globaux sont imposables au Grand-Duché d'au moins cinquante pour cent (50 %).

- 6.3 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être gérant. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des gérants.
- 6.4 En cas de vacance d'un poste de gérant et il n'en reste plus qu'un ou plusieurs gérants A ou un ou plusieurs gérants B ou si le nombre total de gérants alors en fonction est inférieur au nombre minimal fixé par l'assemblée générale, le conseil de gérance doit convoquer une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer des gérants supplémentaires.

# Art. 7. Prise de décision par les gérants.

- 7.1 Tout gérant peut convoquer une réunion du conseil de gérance en en avisant les autres gérants.
- 7.2 Tout avis de convocation à une réunion doit indiquer:
- (a) le jour et l'heure proposés;
- (b) le lieu où elle doit avoir lieu; et
- (c) s'il est prévu que des gérants participant à la réunion ne se trouvent pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.
- 7.3 L'avis de convocation à une réunion doit être donné à chaque gérant sans être nécessairement écrit. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux gérants qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celleci.



- 7.4 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut de temps en temps être fixé par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B et sauf décision contraire il est d'un gérant A et un gérant B.
- 7.5 Les gérants participent à une réunion du conseil de gérance, ou à une partie d'une réunion du conseil de gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.
- 7.6 Chaque décision soumise au vote du conseil de gérance sera prise à la majorité des votes exprimés, à la condition que celle-ci soit sanctionnée par le vote affirmatif d'au moins un gérant A et au moins un gérant B. Aucun n'aura de vote prépondérant.
- 7.7 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 7.7 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.
- 7.8 Le conseil de gérance peut adopter un règlement intérieur (en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts) et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux gérants.
- 7.9 Pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique peut prendre des décisions sans tenir compte des règles relatives à la prise de décision par un conseil.

# Art. 8. Conflit d'intérêts.

- 8.1 Sauf dispositions contraires d'un règlement intérieur éventuel du conseil de gérance, tout gérant doit faire connaître la nature et l'étendue de son intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société.
- 8.2 Le gérant fait connaître aux autres gérants ainsi qu'aux associés de la société et demande la consignation de cette divulgation au procès-verbal de la réunion du conseil de gérance (ou à ce qui en tient lieu) et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale de la société (ou à ce qui en tient lieu).
- 8.3 Un gérant n'est pas considéré ayant un conflit d'intérêts du seul fait qu'il est également administrateur, gérant ou dirigeant, ou une personne qui agit en cette qualité, d'une société du groupe qui est partie à une opération avec la société.
- 8.4 Un gérant qui fait connaître d'un intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société ne doit pas être compté comme participant au processus de décision aux fins du quorum et du vote. Cependant, si une question se pose lors d'une réunion du conseil concernant le droit d'un ou plusieurs gérants de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) aux fins du quorum et du vote, la question sera tranchée par une décision de l'autre ou des autres gérants lors de cette réunion dont l'appréciation est définitive et sans appel.
- 8.5 Aucun conflit d'intérêts ne dispense le gérant concerné de son fonction ni n'exonère le gérant de sa responsabilité et aucun conflit n'annule les actes accomplis par le gérant avant la survenue du conflit ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 10.

## Art. 9. Responsabilité et indemnité des gérants.

- 9.1 Sous réserve de et conformément à l'article 192 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, tout gérant est responsable, avec ses cogérants, des décisions du conseil de gérance, à moins qu'il n'ait fait consigner sa dissidence au procès-verbal de la réunion du conseil (ou à ce qui en tient lieu) et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale de la société (ou à ce qui en tient lieu), sauf dispositions légales contraires.
- 9.2 Sauf dispositions légales contraires et sous réserve de l'Article 9.1, aucun gérant ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre gérant, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de ce gérant, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.
- 9.3 Un gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:
- (a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société du groupe; et
- (b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que dirigeant de la société ou d'une société du groupe.
- 9.4 Les gérants peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société ou toute société du groupe.



9.5 Le présent Article 9 n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

# Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve.

### Art. 10. Représentation.

- 10.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.
- 10.2 Par ailleurs, dans la mesure où ils sont en fonction, un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence.

# Art. 11. Pouvoir de délégation du conseil.

- 11.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de signature en ce qui concerne la gestion journalière, à toute personne ou personnes, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les conditions et modalités, qu'il juge appropriés.
- 11.2 Si le conseil le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.
- 11.3 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

### Art. 12. Pouvoir de réserve des associés et questions réservées.

- 12.1 Les associés peuvent, par voie de résolution ordinaire ou de pacte d'associés, enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.
- 12.2 Aucune résolution ni aucun pacte ne dispense les gérants de leurs fonctions ni n'exonère les gérants de leur responsabilité et aucune résolution ni aucun pacte n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ou la prise d'effet du pacte ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 10.
- 12.3 Les ventes, échanges ou autres aliénations de la totalité ou la quasi-totalité des biens de la société, qui n'interviennent pas dans le cours de sa liquidation, sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale mais le défaut de cette approbation ne rendant pas nulles ces ventes, échanges ou aliénations. L'assemblée générale peut autoriser la vente, l'échange ou l'aliénation et en fixer les conditions et modalités, ou autoriser le conseil de gérance à le faire.

# Partie 5. Prise de décision par les associés.

## Art. 13. Assemblées générales.

- 13.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation.
- 13.2 Le conseil de gérance doit convoquer des assemblées générales annuelles. Les assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le conseil de gérance et par tout associé.
- 13.3 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par avis d'au moins sept (7) jours civils, en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.
  - 13.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:
  - (a) tous les associés et tous les gérants;
- (b) tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote attaché à une ou plusieurs parts sociales est attribué; et
  - (c) dans la mesure où ils sont en fonction, tous les commissaires aux comptes.
  - 13.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:
  - (a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des associés participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
  - (c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées au vote.
- 13.6 Le quorum nécessaire est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsqu'au moins une personne habile à voter à l'assemblée est présente ou représentée. Les propres parts sociales de la société et les parts sociales dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).
- 13.7 Les associés peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux associés de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence,



les associés qui participent ainsi. Si un ou plusieurs associés participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les associés participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

- 13.8 Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social (et un associé dispose d'un vote par part sociale). Si cette majorité n'est pas atteinte, une seconde assemblée générale peut être convoquée, par lettre recommandée, et la résolution sera alors adoptée à la majorité simple des votes exprimés, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.
- 13.9 Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée à laquelle le vote contesté est présenté et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de cette assemblée est valable. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.
- 13.10 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre total d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte des résolutions, par écrit ou autrement, et exprimera ses votes par écrit. L'Article 13.8 ci-dessus est applicable par analogie (même si certains des associés n'ont pas encore été en mesure d'exprimer leur vote).

# Art. 14. Vote par catégorie.

- 14.1 Les détenteurs de parts sociales d'une catégorie donnée ne sont fondés à voter séparément sur une résolution proposée que si la décision a un effet particulier sur cette catégorie.
- 14.2 L'adoption d'une telle résolution proposée est subordonnée à leur approbation par résolution ordinaire ou résolution spéciale, selon le cas, des associés de chaque catégorie fondés à voter séparément à cet effet.

# Art. 15. Résolutions en assemblées générales.

- 15.1 Toute résolution sur laquelle une assemblée générale doit se prononcer (et figurant dans la convocation) peut être modifiée par voie de résolution spéciale lors de cette assemblée.
- 15.2 Une résolution ordinaire sur laquelle une assemblée générale doit se prononcer peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:
- (a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter à l'assemblée générale qui doit se prononcer sur cette résolution, au moins quarante-huit heures avant que l'assemblée ait lieu (ou dans un intervalle plus court que le président de l'assemblée peut permettre); et
- (b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification matérielle de la portée de la résolution.
- 15.3 Une résolution spéciale sur laquelle une assemblée générale doit se prononcer peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:
- (a) le président de l'assemblée propose la modification lors de l'assemblée générale qui doit se prononcer sur cette résolution; et
- (b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou une autre erreur non substantielle dans la résolution.
- 15.4 Si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

# Partie 6. Comptabilité et finances.

### Art. 16. Comptabilité.

- 16.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.
- 16.2 Dans la mesure où la loi le prescrit, à moins que les comptes annuels sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions par l'assemblée générale à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

# Art. 17. Comptes de primes, réserve légale.

- 17.1 Lorsque la société émet des parts sociales en contrepartie d'apports en numéraire ou autrement et une prime d'émission est prévue, elle crédite au compte de primes d'émission concerné le montant ou la valeur de la prime reçue.
- 17.2 Lorsque la société reçoit un apport en capitaux propres non rémunérés par des titres, d'un associé ou sur ordre de celui-ci quant à une ou plusieurs de ses parts sociales (une «prime volontaire»), elle crédite au compte de primes pertinent et concerné le montant de l'apport en numéraire ou la valeur convenue de tout apport autre qu'en numéraire reçu.
- 17.3 S'il y a plusieurs associés, la société devra tenir des comptes de primes distincts pour chaque associé. Les associés auront un droit exclusif aux soldes créditeurs de leurs propres comptes de primes, quels que soient le nombre et la



catégorie de leurs parts sociales. Seulement si un associé cède la dernière part sociale qui lui reste, le cessionnaire de cette part sociale auront un droit exclusif aux comptes de primes du cédant.

17.4 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

# Art. 18. Dividendes et autres distributions.

- 18.1 Sous réserve des Articles 17.4 et 18.5, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale mais un dividende de fin d'exercice ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne peut pas dépasser le montant recommandé.
- 18.2 Sous réserve des et conformément aux dispositions de l'Article 17.3 ci-dessous et de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion.
- 18.3 Chaque part sociale d'une même catégorie confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société.
- 18.4 Les associés peuvent déroger à l'Article 18.3 par rapport à une distribution donnée par résolution unanime, à condition toutefois qu'aucun associé ne peut être exclu ou exonéré, sur une base structurelle ou permanente, du partage des bénéfices ou des pertes de la société.
- 18.5 Quant à tout dividende de fin d'exercice déclaré par l'assemblée générale, les détenteurs de parts privilégiées ont le droit de recevoir une partie prioritaire de ce dividende dans l'ordre de priorité suivant:
- (a) les détenteurs de Parts de Catégorie A: une partie égale à un pour cent (1 %) de la valeur nominale des Parts de Catégorie A;
- (b) les détenteurs de Parts de Catégorie B: une partie égale à deux pour cent (2 %) de la valeur nominale des Parts de Catégorie B;
- (c) les détenteurs de Parts de Catégorie C: une partie égale à trois pour cent (3 %) de la valeur nominale des Parts de Catégorie C;
- (d) les détenteurs de Parts de Catégorie D: une partie égale à quatre pour cent (4 %) de la valeur nominale des Parts de Catégorie D;
- (e) les détenteurs de Parts de Catégorie E: une partie égale à cinq pour cent (5 %) de la valeur nominale des Parts de Catégorie E;
- (f) les détenteurs de Parts de Catégorie F: une partie égale à six pour cent (6 %) de la valeur nominale des Parts de Catégorie F;
- (g) les détenteurs de Parts de Catégorie G: une partie égale à sept pour cent (7 %) de la valeur nominale des Parts de Catégorie G;
- (h) les détenteurs de Parts de Catégorie H: une partie égale à huit pour cent (8 %) de la valeur nominale des Parts de Catégorie H;
- (i) les détenteurs de Parts de Catégorie I: une partie égale à neuf pour cent (9 %) de la valeur nominale des Parts de Catégorie I.

Les détenteurs des parts ordinaires recevront le solde restant éventuel.

# Art. 19. Liquidation partielle.

19.1 L'assemblée générale peut décider de racheter et d'annuler immédiatement l'intégralité d'une catégorie des parts (une «liquidation partielle»). Dans ce cas, un montant déterminé par le conseil de gérance selon des comptes intérimaires préparés à cette occasion et ne dépassant pas le montant total des capitaux propres distribuables, de la partie du capital social représentée par la catégorie de parts annulées et de la partie proportionnelle de la réserve légale, doit être versé aux détenteurs des parts de la catégorie concernée au prorata et sur un pied d'égalité. L'Article 18.2 est applicable par analogie.

Pour éviter tout malentendu, le prix de rachat (PR) ne peut pas excéder le montant des bénéfices nets de l'exercice social en cours augmenté de tout bénéfice reporté (BN) et de toute réserve distribuable (y compris la prime d'émission, la prime assimilée et les autres apports en capitaux propres) (RD), moins les pertes de l'exercice en cours et les pertes reportées (P) et toute réserve indisponible et toute somme qui doit être incorporée dans une réserve (RI), tel que PR < (BN+RD) - (P+RI), augmenté d'un montant équivalent à la réduction du capital social de la société.

19.2 En cas de liquidation partielle, le rachat et l'annulation des catégories des parts peut seulement être effectués dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique; premièrement les Parts de Catégorie I, ensuite les Parts de Catégorie H et ainsi de suite et finalement les parts ordinaires.

### Partie 7. Modifications de structure.

# Art. 20. Modification des statuts.

20.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 20, les présents statuts peuvent, par résolution spéciale, être modifiés afin:



- (a) de changer la forme juridique de la société;
- (b) de modifier l'objet social;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social;
- (d) de créer de nouvelles catégories de parts sociales;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des parts sociales, quelle que soit la catégorie;
  - (f) de convertir des parts sociales d'une catégorie en parts sociales des autres catégories;
- (g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des parts sociales; et
  - (h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.
- 20.2 Lorsqu'il existe plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts rachetées ou auto-détenues, toute modification des statuts de la société altérant les droits attachés à une catégorie de parts sociales (y compris tout changement apporté à la procédure de modification des droits attachés à une catégorie de parts sociales) nécessite également l'approbation des associés qui détiennent les parts sociales de chacune des catégories concernées par cette modification. L'approbation est donnée par résolution spéciale adoptée séparément par les associés de chacune des catégories de parts sociales visées (et les conditions de majorité et de taux de présence s'appliquent par analogie à une telle résolution spéciale comme elles s'appliquent aux résolutions spéciales des associés).
  - 20.3 Aucun associé ne peut être obligé d'augmenter sa participation dans la société.
  - 20.4 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des associés.

### Art. 21. Différentes manières dont finit la société.

- 21.1 La société peut être dissoute par une résolution spéciale.
- 21.2 Sauf dispositions contraires expresses des présents statuts, la société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant et, le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a déclaré:

- 1. Cent trente-trois mille cent quatre-vingt-quinze (133.195) parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar (0,10 USD) chacune sont émises au pair et souscrites par le Fondateur 1 de la manière suivante:
  - cent trente-deux mille quatre cent trente (132.430) parts ordinaires, numérotées de 1 à 132430;
  - quatre-vingt-cinq (85) parts privilégiées de catégorie A, numérotées de A-1 à A-85;
  - quatre-vingt-cinq (85) parts privilégiées de catégorie B, numérotées de B-1 à B-85;
  - quatre-vingt-cinq (85) parts privilégiées de catégorie C, numérotées de C-1 à C-85;
  - quatre-vingt-cinq (85) parts privilégiées de catégorie D, numérotées de D-1 à D-85;
  - quatre-vingt-cinq (85) parts privilégiées de catégorie E, numérotées de E-1 à E-85;
  - quatre-vingt-cinq (85) parts privilégiées de catégorie F, numérotées de F-1 à F-85;
  - quatre-vingt-cinq (85) parts privilégiées de catégorie G, numérotées de G-1à G-85;
  - quatre-vingt-cinq (85) parts privilégiées de catégorie H, numérotées de H-1 à H-85; et
  - quatre-vingt-cinq (85) parts privilégiées de catégorie I, numérotées de I-1 à I-85.
- 2. Vingt-trois mille cinq cent cinq (23.505) parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar (0,10 USD) chacune sont émises au pair et souscrites par le Fondateur 2 de la manière suivante:
  - vingt-trois mille trois cent soixante-dix (23.370) parts ordinaires, numérotées de 132431 à 155800;
  - quinze (15) parts privilégiées de catégorie A, numérotées de A-86 à A-100;
  - quinze (15) parts privilégiées de catégorie B, numérotées de B-86 à B-100;
  - quinze (15) parts privilégiées de catégorie C, numérotées de C-86 à C-100;
  - quinze (15) parts privilégiées de catégorie D, numérotées de D-86 à D-100;
  - quinze (15) parts privilégiées de catégorie E, numérotées de E-86 à E-100;
  - quinze (15) parts privilégiées de catégorie F, numérotées de F-86 à F-100;
  - quinze (15) parts privilégiées de catégorie G, numérotées de G-86 à G-100;
  - quinze (15) parts privilégiées de catégorie H, numérotées de H-86 à H-100; et
  - quinze (15) parts privilégiées de catégorie I, numérotées de I-86 à I-100.
- 3. Les parts sociales ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société. Le paiement a été permis en n'importe quelle devise et le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), ce qui correspond à quinze mille six cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (15.670,00 USD) sur la base de taux de change des devises étrangères de la date du présent acte, est à la disposition de la société.
  - 4. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.
  - 5. Le siège social de la société est établi au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.



- 6. Les personnes suivantes sont les premiers gérants de la société pour un temps sans limitation de durée:
- Konstantin Mkheidze, né le 8 janvier 1967 à Tbilisi (Géorgie), ayant son adresse professionnelle au Leo Kiacheli Kucha 2, 0108 Tbilisi, Géorgie, comme gérant A;
- Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme gérant B; et
- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à La Haye (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme gérant B.

Le montant approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à mille trois cents euros (1.300,00 EUR).

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17908. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015005579/910.

(150005234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

# SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.381.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December.

Before us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of SJ PROPERTIES CHOCOLATE LUXCO2 S.A., (société anonyme), having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 121 381 (the "Company").

The Company was incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 2 <sup>nd</sup> October, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2387 on 21 <sup>st</sup> December 2006. The Articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg on the 15 <sup>th</sup> of January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 559 on 6 <sup>th</sup> April 2007.

The meeting is presided by Daniela EWEN, employee, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy

The chairman appoints as secretary of the meeting Eugenia LEBRUN, private employee, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy. The meeting elects as scrutineer Marija PRECHTLEIN, private employee, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The board of the meeting having thus been duly constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The shareholders represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list signed "ne varietur" by their proxies, by the board of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy will be registered with this deed.
- II. It appears from the attendance list, that the entire share capital of the Company is represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting set out below. The shareholders have been duly informed of the agenda before the meeting.
  - III. The agenda of the present meeting is the following:
  - 1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation.
  - 2. Decision to grant discharge to the directors of the Company for the performance of their duties.



3. Decision to appoint the liquidator of the Company, definition of its responsibilities and decision regarding the determination of its remuneration.

Miscellaneous.

After discussion of the reasons and after due deliberation, the meeting unanimously decided upon the following resolutions:

#### First resolution

The meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

### Second resolution

The meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period from the date of the incorporation of the Company until today. The meeting further resolves to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them full discharge for the accomplishment of their mandates until today.

### Third resolution

The meeting appoints SJ Properties Ghent FinanceCo ehf, a company with registered address at 26, Sóltún, IS-105 Reykjavík, Iceland; registered in Iceland under number 680406-0730, as liquidator. The liquidator shall have the broadest powers as by articles 144 - 148 bis of the law on commercial companies of 10 August 1915. It can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of that law without the prior authorisation of the general meeting in the cases where it is required.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory but can refer to the accounts of the Company.

The decision regarding the remuneration of the liquidator shall be taken by the sole shareholder separately.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

#### Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholder'meeting are valued at six hundred and fifty euros (EUR 650.-) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the appearing party, in case of discrepencies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée SJ PROPERTIES CHOCOLATE LUX-CO2 S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 121 381, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro number 2387 du 21 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifies pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 559 du 6 avril 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présence de Daniela EWEN, employée privée, avec adresse professionnelle au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Le Président désigne comme secrétaire Eugenia LEBRUN, employée privée, avec adresse professionnelle au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée élit comme scrutateur Marija PRECHTLEIN, employée privée, avec adresse professionnelle au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Madame/Monsieur le Président déclare et requiert le notaire d'acter:

- I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Décision sur la mise en liquidation de la Société.



- 2. Décision sur la décharge aux gérants de la Société.
- 3. Décision de la nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 4. Points divers.

I. L'actionnaire présent ou représenté, la procuration de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par l'actionnaire unique présent, les mandataires de l'actionnaire représenté, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire unique représenté paraphée "ne varietur" par les parties comparantes restera également attachée au présent acte.

- II. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les actions représentatives du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.
- III. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame/Monsieur le Président et après reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

### Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter les actions de la Société et les actions des gérants de la Société pour la durée de incorporation de la Société jusqu'à la date des présentes. L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer SJ Properties Ghent FinanceCo ehf, une société avec siège social au 26, Sóltún, IS-105 Reykjavik, Islande; enregistrée en Islande sous le numéro 680406-0730, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société. Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

La Société sera liée envers les tiers par la seule signature du liquidateur.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en referrer aux écritures de la Société.

La décision en matière de la rénumération du liquidateur doit être décidé par l'actionnaire unique particulier.

L'Assemblée décide en outré d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

## Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présents et évalués à six cent cinquante euros (EUR 650,-) sont à charge de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, constate qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglais suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuels, états et demeures tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: EWEN, LEBRUN, PRECHTLEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 63400. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006749/136.

(150006526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.



# Magic Feature S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 184.021.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of December.

Before US Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

### There appeared:

Magic Feature Hong Kong Limited, a private company limited by shares incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 6/F., Building 12W, Phase 3, Hong Kong Science Park, Shatin, N.T., Hong Kong, registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1994495 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary's clerk, with professional address in 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- The Sole Shareholder holds all the shares in Magic Feature S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 184.021 (the "Company") incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 3, 2014, which articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 768 of March 25, 2014.
- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.
  - The Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today.
  - The Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company.
- The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself.
- The Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation.
  - Consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed.
- The Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company.
- The Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at Magic Feature Hong Kong Limited, with registered office at 6/F., Building 12W, Phase 3, Hong Kong Science Park, Shatin, N.T., Hong Kong.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:



Magic Feature Hong Kong Limited, une société constituée sous le droit de Hong Kong, ayant son siège social à 6/F., Building 12W, Phase 3, Hong Kong Science Park, Shatin, N.T., Hong Kong, immatriculée au Companies Registry de Hong Kong sous le numéro 1994495 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de Magic Feature S.à r.l., une société à responsabilité limité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.021 (la «Société»), constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 Janvier 2014 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 768 du 25 mars 2014.
- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;
  - par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;
  - l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
  - partant la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;
  - l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de Magic Feature Hong Kong Limited, au 6/F., Building 12W, Phase 3, Hong Kong Science Park, Shatin, N.T., Hong Kong.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17718. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015005561/98.

(150006379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

### Foxy Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 179.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007175/10.

(150008004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



# Everop Square 1.B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.947.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015006298/14.

(150007140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

# MMD Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.326.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 décembre 2014 Première résolution:

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg vers le 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

## Deuxième résolution:

L'assemblée Générale accepte les démissions de:

- Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller Fiscal, né le 23.09.1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, Expert comptable, né le 22.04.1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né le 14.02.1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Ainsi que la démission du Commissaire de la société AUDIEX S.A ayant son siège social au 9, Rue du laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

### Troisième résolution:

L'assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Etienne GILLET, Expert comptable, né le 19.09.1968 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 3A Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Laurent JACQUEMART, Expert comptable, né le 19.06.1968 à Daverdisse (Belgique), demeurant professionnellement au 3A Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Eugenio RODRIGUES, comptable, né le 16.02.1976 à Metz (France), demeurant professionnellement au 3A Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Le conseil décide de nommer comme Commissaire la société AUDITEX S.à.r.l ayant son siège social au 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 91.559.

Le mandat des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes aura la même échéance que celui de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MMD INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015006581/38.

(150007206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck